

**Qui veut noyer son
chien l'accuse de
la rage.**

**Qui veut se
débarrasser
d'un jeune mineur
étranger
l'accuse d'être
majeur.**

TESTS OSSEUX



OSUAIRE DES
LIBERTES
DEMOCRATIQUES

**NON aux
TESTS OSSEUX**

**et au monde
qui va avec !**

La constitutionnalité des tests osseux, pratiqués sur les jeunes migrants pour déterminer leur âge, sera examinée le **14 mars par le Conseil constitutionnel**.

Test osseux, quésaco ?

Il consiste en une radio de la main, du poignet, du coude ou de la hanche, qui peut être complétée par une de la clavicule et de la mâchoire. Quand ce ne sont pas les poils pubiens qui sont examinés. *Ça ne vous rappelle rien ?*

L'ordre des médecins demande que ces radios soient «bannies», comme la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Le Haut Conseil de la santé publique rappelle, lui, que « *la maturation d'un individu diffère suivant son sexe, son origine ethnique ou géographique* » et son régime alimentaire. Or, la lecture de ces tests se fonde sur l'Atlas, compilation de radios prises entre 1931 et 1942, de Greulich et Pyle, deux médecins qui ont travaillé sur de jeunes Américains blancs de milieu aisé... Il comporte une marge d'erreur importante, estimée à 2 ans.

Pourtant de nombreux mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA), voient leur minorité contestée sur la base de ces tests aux conclusions aléatoires, ceci malgré la règle qui dit qu'en tout état de cause le doute doit toujours bénéficier au mineur.e.

Est-il nécessaire de rappeler qu'avant d'être des étranger.e.s, ce sont des mineur.es, à ce titre protégé.e.s. par la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a promulguée il y a maintenant 28 ans ?

Ce qui doit prévaloir, ce sont les données d'état civil et non des rayonnements ionisants loin d'être anodins en terme de risque sanitaire pour ces jeunes.

Des économies majeures, si t'es pas mineur ?

Sur Limoges, de nombreux jeunes suspectés de faux et d'usage de faux se retrouvent jetés à la rue sur la simple base d'un examen qui stipule « *ne pouvoir garantir que le jeune est mineur ou majeur* ».

Cette mesure diminue le nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance dont la charge revient au Département de la Haute-Vienne.

Avant que le Conseil constitutionnel ne s'exprime sur cette question, de nombreuses instances scientifiques, éthiques et déontologiques, tant au niveau local, national, européen qu'international, demandent l'interdiction de ces examens.

**Le collectif Chabatz d'entrar
demande l'arrêt immédiat
de ces pratiques d'un autre temps
par un rassemblement
mercredi 13 mars – 18 heures
devant la préfecture de la Haute-Vienne.**

COLLECTIF CHABATZ D'ENTRAR



est composé :

- **d'associations** : Ligue des Droits de l'Homme, Maison des Droits de l'Homme, Association des Sans Papiers 87, CIMADE, Le Mas, MRAP, Planning Familial, Dessine-moi un logement, Libre Pensée 87, Ateneo Republicano du Limousin.,
- **des collectifs** : Coordination des intermittent(e)s et précaires.
- **de syndicats** : CGT, FSU, Solidaires, CNT, Syndicat Général des Lycéens, UNEF.
- **de partis politiques** : ENSEMBLE !, Europe Écologie-Les Verts, Parti Communiste, Parti de Gauche, Nouveau

Parti Anticapitaliste, Jeunesses Communistes, Lutte Ouvrière, Voie prolétarienne.
- **et de nombreux citoyens.**

Courriel : chabatzdentrar@riseup.net – www.facebook.com/collectifchabatzdentrar/

Ne pas jeter sur la voie publique – 13/03/2019